

Soyez prêt, **la fibre catalane** arrive chez vous !

“ Partager nos fous rires avec la famille en visio ”

Rachid, artisan - Thuir



On a tous de bonnes raisons de vouloir
LA FIBRE DU DÉPARTEMENT.
Et vous, quelle est la vôtre ?



leDepartement66.fr

AVEC LE DÉPARTEMENT, LA FIBRE CATALANE ARRIVE CHEZ VOUS!

La fibre du Département arrive aujourd'hui dans votre commune ! Grâce au réseau Numérique 66, vous allez pouvoir bénéficier de tous les avantages du Très haut débit.

Ce réseau public, en cours de construction par le Département, couvrira à terme 190 communes des Pyrénées-Orientales*, soit plus de 202 000 habitants. Chacun pourra ainsi disposer d'un accès Internet rapide et de haute qualité, quel que soit son lieu de résidence, de travail, d'études, de loisirs...

C'est maintenant au tour de votre commune de rejoindre le réseau fibre départemental. Selon la localisation de votre domicile, vous êtes peut-être déjà en mesure de vous y raccorder, ou bien en situation d'éligibilité, le temps que les travaux soient terminés sur l'ensemble de votre commune.

Afin de répondre aux questions que vous vous posez sur ce projet, nous organisons en ce moment même des réunions publiques sur les territoires ouverts à la commercialisation. En attendant de pouvoir vous y rencontrer, voici une première brochure avec toutes les informations pour vous permettre de vous raccorder à la fibre dans les Pyrénées-Orientales.

*Hors de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, sous contrat avec des opérateurs privés

*Hermeline MALHERBE
Présidente du Département
des Pyrénées-Orientales*



REJOINDRE LA FIBRE CATALANE

JE VEUX ME RACCORDER À LA FIBRE



.01

Je teste l'éligibilité de mon logement

Rendez-vous sur leDépartement66.fr

Après avoir vérifié que votre logement est raccordable, contactez le fournisseur d'accès Internet de votre choix afin de connaître l'éligibilité de ses offres.

Plus d'infos sur les opérateurs commerciaux disponibles sur : www.numerique66.fr/operateurs/

.02

Un technicien raccorde mon logement à la fibre

Conseil : conservez votre abonnement actuel en attendant l'activation de votre nouveau service.

.03

Je branche ma box et mon opérateur active ma ligne

Je profite de mes nouveaux services !



QU'EST-CE QUE LA FIBRE OPTIQUE ?

La fibre optique est un mince fil de verre transportant des données informatiques à la vitesse de la lumière. Elle permet d'offrir aujourd'hui des débits beaucoup plus importants que le cuivre (ADSL = Asymmetric Digital Subscriber Line).



Dans les Pyrénées-Orientales, elle est commercialisée par THD 66, le délégataire de service public choisi par le Département.

DÉCOUVREZ TOUS LES AVANTAGES DE LA FIBRE



Des usages simultanés

Dans une famille, tout le monde pourra être connecté en même temps et par exemple regarder un film, jouer en ligne ou encore télécharger des fichiers.



Un territoire connecté

Un réseau performant pour les entreprises, le développement du numérique dans les établissements scolaires, l'accès à l'e-santé pour tous...



De nouveaux services au quotidien

Vidéo ultra-HD, TV en replay, domotique... et pour tous vos besoins : e-administration, télétravail, cloud, téléassistance et bien d'autres.



Une qualité optimale

Sur les services déjà existants (TV, téléphone, Internet).

JE PRÉPARE L'ARRIVÉE DE LA FIBRE

Vous habitez un immeuble collectif

L'installation de la fibre optique dans votre logement nécessite la signature d'une convention entre le Département et votre copropriété. Si cette convention n'a pas encore été signée, faites-en la demande auprès de votre syndic.

Vous habitez un lotissement

Depuis le 1^{er} octobre 2016, les aménageurs qui construisent un lotissement neuf ont l'obligation de les équiper en fibre optique (Décret du 30 août 2016 en application de la loi du 6 août 2015).

La fibre empruntera les fourreaux existants sur le domaine privé de l'aménageur du lotissement, puis les fourreaux de votre terrain privé. Les travaux de génie civil situés sur la propriété privée et sur la voie publique située dans son prolongement (« au droit du terrain ») sont à la charge du propriétaire.

ATTENTION

Avant d'acheter une maison existante dans un lotissement, vérifiez qu'elle soit bien reliée au réseau télécom. Si ce n'est pas le cas, vous devez financer la pose d'un fourreau entre votre maison et la limite de propriété pour bénéficier de la fibre.

Vous habitez une maison individuelle

Le technicien raccordera votre logement au point de branchement optique associé à votre adresse. Chez vous, il utilisera les gaines, fourreaux, poteaux ou conduits existants. La fibre empruntera a priori le même chemin que votre ligne téléphonique. Vous devez donc fournir un passage « en bon état ».

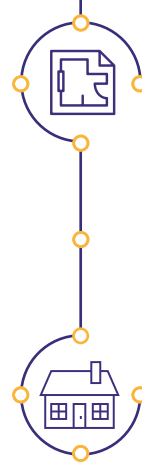
• Si votre ligne téléphonique est souterraine :
Vérifiez que le fourreau télécom ne soit pas obstrué.

• Si votre ligne téléphonique est aérienne :
Pensez à élaguer les arbres et végétaux.

ATTENTION

Si votre maison n'est pas reliée au réseau téléphonique et que le réseau fibre optique est souterrain à proximité de votre propriété, il vous faudra prévoir l'adduction télécom (pose d'un fourreau sur votre terrain pour assurer la continuité du réseau).

Les frais de ces travaux sont à votre charge. Vous pouvez être amené à signer une convention avec le Département pour le passage de la fibre en façade.



Vous avez un projet de construction neuve

Depuis le 1^{er} octobre 2016, les particuliers qui construisent une maison neuve ont l'obligation d'installer la fibre optique (Décret du 30 août 2016 en application de la loi du 6 août 2015).

Un fourreau souterrain pour le passage de la fibre, entre le local technique de la maison et la limite de la propriété, doit ainsi être prévu. La nature du fourreau, sa dimension, la profondeur d'enfouissement sont déterminées par des normes que les professionnels de la construction doivent respecter.

Vous habitez un bâtiment isolé

Le réseau d'initiative publique Numérique 66 permettra le raccordement des nombreux bâtiments isolés dans le département.

Leur raccordement se fera « sur demande » après l'ouverture à la commercialisation du secteur dont ils dépendent. Il suffira alors de souscrire un abonnement auprès d'un opérateur pour déclencher le raccordement du bâtiment.

ATTENTION

En moyenne, après une demande de raccordement, six mois sont nécessaires pour bénéficier de la fibre (qui empruntera soit les infrastructures existantes en aérien ou en souterrain, soit les nouveaux poteaux nécessaires pour raccorder votre logement).

FAQ SUR LA FIBRE CATALANE

J'AI DES QUESTIONS SUR L'ÉLIGIBILITÉ

Comment savoir si mon logement est éligible à la fibre optique ?

C'est très simple. Deux cas sont possibles :

- Pour les particuliers, il suffit de vous rendre sur le site leDepartement66.fr, rubrique *À mon service > Développement du territoire > La fibre catalane arrive chez vous* puis de procéder au test.
- Pour les professionnels, contactez THD66 (thomas.tignerres@altitudeinfra.fr), qui réalisera pour vous les consultations au mieux dans votre démarche.

Si vous n'êtes pas éligible, des solutions existent en attendant l'arrivée de la fibre dans votre commune. Pour plus d'infos : contact@numerique66.fr.

Des techniciens fibre sont présents dans ma rue, **pourrai-je bientôt profiter de la fibre ?**

Lors du déploiement d'un réseau de fibre optique, différentes étapes doivent être respectées. Si vous apercevez des techniciens en train de faire des travaux dans votre rue, cela ne signifie pas que vous serez bientôt éligible à la fibre optique.

Nous vous invitons à tester régulièrement votre éligibilité sur le site **leDépartement66.fr** ou à manifester votre intérêt pour la fibre auprès des opérateurs référencés sur votre réseau.

J'AI DES QUESTIONS SUR LE RACCORDEMENT

Puis-je demander un raccordement de mon logement avant de choisir mon opérateur ?

Non. Le raccordement de votre logement n'est déclenché qu'à la souscription d'un abonnement auprès d'un opérateur. Un pré-raccordement n'est pas possible, néanmoins certains opérateurs peuvent vous proposer des pré-visites techniques.

Quel est le délai d'attente pour mon raccordement ?

Le délai pour le raccordement d'un logement peut varier entre 4 et 8 semaines, une fois la commande passée par votre Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) et reçue par THD66 (sous réserve de récupération et disponibilité des infrastructures de télécommunications existantes).

Un problème survient lors du raccordement et le technicien me renvoie vers la mairie ou THD66

Vous rapprocher de la mairie ou directement de THD66 est inutile : votre seul interlocuteur reste votre Fournisseur d'Accès Internet. Lors du raccordement, le technicien effectuera un compte rendu d'installation :

- S'il est constaté un point de blocage en domaine public, le Support THD66 apportera son aide et communiquera avec l'opérateur qui vous recontactera une fois le blocage levé pour finaliser le raccordement.
- S'il est constaté un point de blocage en domaine privé, vous devrez déboucher le fourreau existant ou installer un fourreau en limite de propriété puis contacter votre opérateur.

Combien me coûte un raccordement à la fibre optique ?

Les conditions d'accès à la fibre peuvent varier en fonction des réseaux et des opérateurs. Se renseigner directement auprès des Fournisseurs d'Accès Internet de services.

J'AI DES QUESTIONS SUR L'OPÉRATEUR

Quels sont mes choix d'opérateurs ?

Les réseaux fibre Numérique 66 sont ouverts à tous les opérateurs de services désirant vous proposer leur abonnement fibre.

Après avoir vérifié que votre logement soit raccordable, contactez le fournisseur d'accès Internet de votre choix afin de connaître l'éligibilité de ses offres.

EN SAVOIR PLUS

Plus d'infos sur les opérateurs commerciaux disponibles sur www.numerique66.fr/operateurs

Vais-je subir une interruption de service lorsque je vais basculer de l'ADSL à la fibre optique ?

Non, à condition de ne pas demander la résiliation de votre ligne téléphonique (ADSL) avant d'avoir accès à vos services fibre. Votre opérateur vous renseignera sur les démarches à suivre.

J'AI UN PROBLÈME DE SAV

En cas de difficulté avec votre installation fibre ou votre abonnement, votre fournisseur d'accès Internet (FAI) est votre interlocuteur.

Soyez prêt, la fibre catalane arrive chez vous !

QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE RACCORDEMENT

Afin de faciliter l'accès au technicien le jour de votre raccordement :

- Déplacez vos meubles lourds.
- Vérifiez la praticabilité de votre fourreau télécom sur le domaine privé en cas de raccordement souterrain.
- Élaguez la végétation extérieure qui pourrait gêner le raccordement aérien.

Votre présence est obligatoire pour l'installation du raccordement à l'intérieur de votre domicile.

Vous emménagez dans un nouveau logement ? Pensez à vérifier si le logement est déjà raccordé à la fibre avant de contacter votre opérateur.



Pour plus d'informations sur la fibre catalane,
RENDEZ-VOUS SUR LEDÉPARTEMENT66.FR



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional